

# La Lettre *Déchets*

N° 9 - Novembre 2004

## Dans ce numéro :

- **Actualité du réseau :** 2
  - Réunion du réseau déchets le 5 décembre
  - Un livret sur les déchets dangereux des ménages
- **Le Dossier du mois :** 3  
www.preventiondechets.fr
- **Les page prévention :** 6
  - Promouvoir la consommation de l'eau du robinet
  - Sacs plastiques : la grande distribution a-t-elle tenu ses promesses ?
- **Actualités des déchets** 7
  - CP : Halte à la spéculation marchande sur les déchets dangereux !
  - Incinérateur de Plouharnel : Rompre le silence

## A noter :

### URGENT :

Réunion nationale  
du réseau déchets

Lyon le 5 décembre 2004



## Éditorial

### Le temps des soufflettes

*C'est toujours un véritable plaisir de flâner sur un chemin forestier couvert de feuilles mortes.*

*On foule ainsi ce que les arbres rejettent. Celles qui ont été le lieu privilégié pour capter l'énergie solaire retournent au sol pour un jour revenir à l'arbre.*

*En forêt cela reste vrai mais au coeur des espaces verts domptés par l'homme elles ne résistent pas aux soufflettes (version moderne et bruyante du balai). Les feuilles mortes ne se ramassent plus à la pelle, on les aspire : soufflées, aspirées, transportées, stockées puis, on l'espère, compostées.*

*Des femmes et des hommes s'y emploient tous les jours en ce moment comme beaucoup d'autres dans le monde de la collecte et du traitement. Rendre moins pénible les conditions de leur travail doit compter dans notre réflexion globale sur la gestion des déchets.*

*La prévention des déchets va pouvoir s'appuyer très bientôt sur le site internet qui lui est consacré.*

*Il mérite tout votre intérêt autant par le fond que par la forme. Autre fruit du travail de nos chargées d'études et de bénévoles: la parution d'un livret pédagogique sur les déchets dangereux des ménages à consulter, commenter et distribuer sans modération.*

*Au regard des nombreuses incitations à consommer garnissant les supports publicitaires on est en droit de s'interroger sur le devenir des innombrables télévisions qui seront mises au rebut après l'achat d'un écran plat, ceci n'étant qu'un exemple pour évoquer la nécessité d'une mise en place rapide et efficace de la filière DEEE (déchets électriques et électroniques):.*

*Pour terminer à signaler à tous les ennemis de la poussière la naissance d'un nouvel outil jetable : **le plumeau** . ouf!*

*Promenez vous dans les bois pendant que les soufflettes n'y sont pas.*

J-Luc Jugant  
Pilote du réseau Déchets

### □ Réunion nationale du réseau déchets le 4 décembre 2004 à Lyon

**Lieu :** Maison Rhodanienne de l'Environnement  
32, rue Sainte Hélène  
Lyon 2ème arrondissement

Ordre du jour :

#### **Les PDEDMA :**

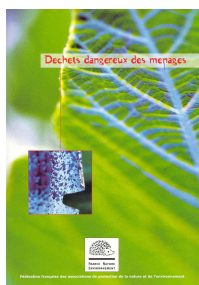
- Quels bilans des PDEDMA, état des lieux, quelle vision des associations ?
- Comment les représentants associatifs peuvent-ils contribuer activement à inscrire la prévention des déchets dans les plans départementaux des déchets ménagers et assimilés ?
- Résumé de la formation juridique-déchets organisée le 16 octobre qui a permis d'aborder les possibilités de recours contre les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) ?
- Présentation des travaux menés par le directoire déchets - Réflexion sur les actions devant être réalisées par le réseau déchets sur la politique des PDEDMA en France

#### **L'actualité du réseau :**

- prévention : \* la campagne prévention du réseau Déchets
  - \* présentation du site internet
  - \* travaux sur la prévention des emballages
  - \* suivi du plan national de prévention.
- présentation du guide de FNE sur les déchets dangereux des ménages
- point sur le guide décharges classe III du MEDD
- point sur les DEEE
- la future loi déchets

### **Membres du réseau, dépêchez-vous de vous inscrire !**

### □ Un livret sur les Déchets dangereux des ménages



La gestion des déchets dangereux des ménages (DDM) et des artisans est bien souvent mise de côté ou traitée partiellement dans nos villes. Ceci pose de vrais problèmes car ces déchets engendrent de nombreux impacts négatifs pour l'environnement, pour notre santé et pour nos portes-monnaies, tout au long des systèmes de collectes et de traitement des déchets ménagers.

C'est pour cela que le Réseau Déchets a réalisé, avec le soutien de Sarp Industries-Onyx, un document d'explications et de promotion de la gestion de ces déchets.

Ce livret est construit en trois parties :

- Pourquoi traiter les DDM ? ;
- Quels sont les déchets concernés ? ;
- Comment collecter et traiter les DDM ? ;

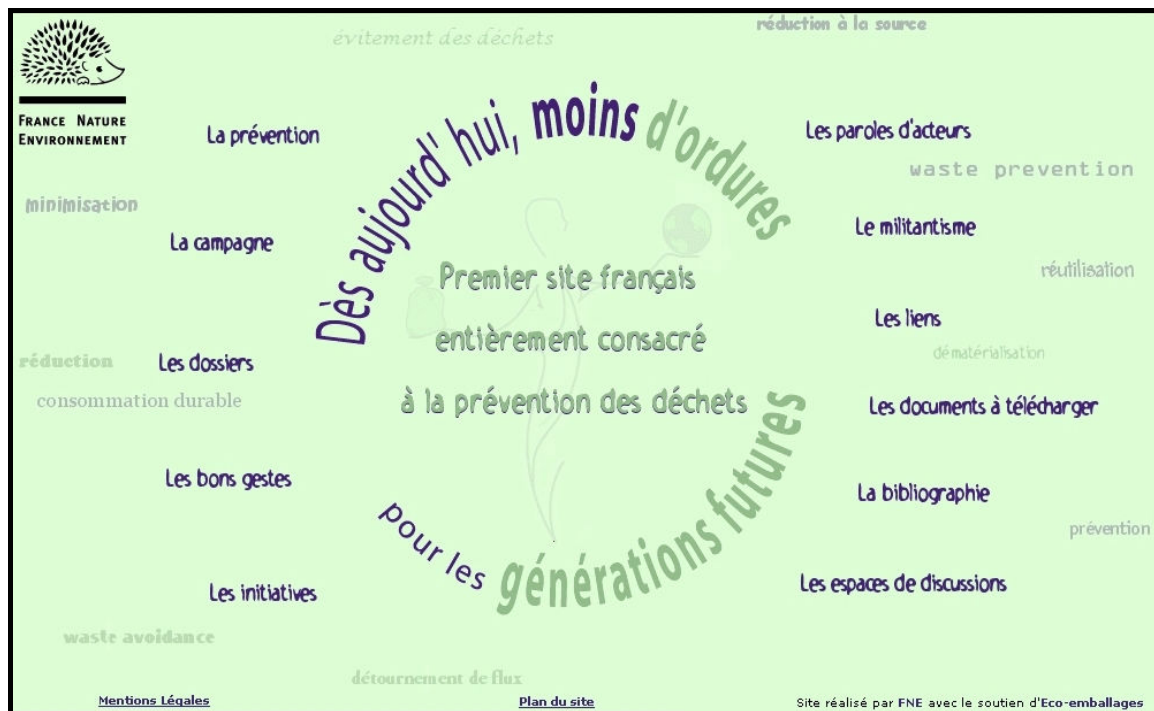
L'objectif de ce livret est d'aider les militants souhaitant inciter leur collectivité à prendre en charge la gestion des déchets dangereux. (n'oublions pas que c'est obligatoire même si beaucoup de collectivités l'oublie !). Ainsi, ce livret peut être distribué aux élus, aux techniciens de collectivités, d'EPCI, aux citoyens désireux de faire bouger les choses...

A nous de leur montrer qu'une gestion durable des DDM apporte un confort supplémentaire aux citoyens, une meilleure protection de l'environnement, et au final des coûts directs et indirects réduits.

**Nous disposons de 6 000 exemplaires qui vous sont destinés. Si vous souhaitez communiquer sur l'importance de gérer les déchets dangereux des ménages, demandez-nous des exemplaires de ces livrets.**

### Enfin des informations claires, concrètes et complètes sur la prévention des déchets Mise en ligne du premier site internet français dédié à la prévention des déchets

Afin de mieux connaître ce qu'est la prévention des déchets et d'approfondir les échanges déjà initiés dans ce cadre, France Nature Environnement ouvre le premier site internet français entièrement consacré à la prévention des déchets dans le cadre de sa campagne nationale "Dès aujourd'hui, moins d'ordures pour les générations futures".



Le contenu de ce site destiné au grand public aux associations, élus, monde économique permet de répondre aux questions :

- Qu'est-ce que la prévention ?
- Pourquoi faire de la prévention ?
- Comment faire de la prévention ?

Une présentation de la campagne de France Nature Environnement : *Dès aujourd'hui, moins d'ordures pour les générations futures*

**Des dossiers** sont consacrés aux emballages, sacs jetables, écolabels européens, pictogrammes sur les produits dangereux. Ils trouveront sur ce site des conseils pratiques dans la page **les bons gestes**.

De nombreuses *initiatives* et expériences en matière de prévention sont répertoriées dans une base de données, pour que les expériences des uns servent la réalisation des projets des autres.

Parce que la prévention, c'est l'affaire de tous, la page **paroles d'acteurs** vous présente des témoignages de différents acteurs liés à la gestion des déchets.

Des fiches pratiques pour les associations dans la page **militantisme, des espaces de discussions**, et bien sûr des rubriques pratiques : **liens, documents à télécharger, bibliographie, donnant une base d'informations très riche sur ce domaine..**

### Page les initiatives

De nombreuses initiatives et expériences en matière de prévention ont déjà été prises : que ce soit en France, en Europe ou dans le monde, différents acteurs ont déjà agi en menant différentes actions sur différents domaines.

Dans le but d'avoir une meilleure connaissance des actions les plus diverses, et pour que les expériences des uns, servent la réalisation des projets des autres, FNE a réalisé une base de données sur les actions de prévention.

Pour faire une recherche dans la base de données des initiatives de prévention des déchets il vous suffit de :

- sélectionner un Pays et/ou un Domaine et/ou un Type d'organisme et/ou un Type d'action.
- Puis d'appuyer sur le bouton "chercher". Une fois la recherche terminée, si vous souhaitez voir le détail d'une initiative, il vous suffit d'appuyer sur le bouton "+" pour ouvrir la fiche complète correspondant à l'enregistrement.

**Si vous connaissez d'autres expériences, contactez-nous pour nous aider à compléter la base de données**

### Les espaces de discussions

La prévention ne peut fonctionner que si chacun de nous agit à tous les niveaux, citoyens, politiques, entreprises ...

Cet espace de discussion est là pour favoriser les échanges d'idées, donner des avis sur des expériences existantes. 3 forums différents sont ouverts :

- **un forum dédié à la prévention** dans son concept le plus large,
- **un second consacré à la prévention des emballages**, sujet où il y a encore tant à faire, aussi bien du côté des producteurs que des consommateurs
- **un troisième centré sur le dispositif « Stop pub »** qui vient d'être lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

**Alors venez amorcer les débats**

### La page militante

Cette page est destinée aux associations de protection de la nature et de l'environnement fédérées à France Nature Environnement afin de leur fournir des outils pour promouvoir la prévention des déchets.

Les actions de prévention sont dans leur majorité mises en place grâce à des initiatives locales. Les associations peuvent initier, promouvoir, inciter à la mise en place de telles actions.

Voici quelques exemples d'actions militantes que vous pouvez mener.

Ces outils sont à votre disposition :

- **Comment intégrer la prévention dans le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés ?**
- **Comment développer et optimiser l'utilisation du Stop Pub ?**
- **Comment organiser dans mon magasin des journées de sensibilisation pour réduire les déchets d'emballages ?**

D'autres sont en projet :

- Comment agir localement avec ma collectivité pour proposer un programme local de prévention ?
- Comment promouvoir le compostage individuel ?

Si vous souhaitez voir d'autres sujets abordés dans cette partie, merci de nous le signaler !

Vous souhaitez nous faire part de votre témoignage (voir page *paroles d'acteurs*), vous avez des propositions d'articles, des informations complémentaires, l'expérience de votre association, de votre collectivité est intéressante, nous serions heureux de pouvoir bénéficier de votre concours.

Alors maintenant venez visiter ce site afin d'agir au quotidien pour limiter notre production de déchets.

Deux adresses :

[www.preventiondechets.fr](http://www.preventiondechets.fr)  
ou  
[www.fne.asso.fr/preventiondechets](http://www.fne.asso.fr/preventiondechets)



## **Les pages prévention : Promouvoir la consommation de l'eau du robinet ...**

**Synthèse de la conférence débat : « L'eau en bouteille : une aberration » par  
Limousin Nature Environnement**

**La promotion de la consommation d'eau du robinet est de plus en plus souvent citée comme bon geste favorisant la réduction des emballages. Paris et Lille en ont fait une de leurs actions de prévention des déchets. Limousin Nature Environnement a abordé le sujet plus globalement lors d'un colloque organisé le 4 novembre dernier : « l'eau en bouteille, une aberration ? ».**

La consommation d'eau en bouteille a été multipliée par deux en 20 ans. La France est le premier pays producteur d'eau en bouteille et le deuxième pays européen consommateur d'eau en bouteille avec 141 litres par habitant et par an.

L'eau potable, c'est l'eau du robinet, l'eau de table (eau du robinet mise en bouteille) et l'eau de source. Elle peut être bue toute une vie sans risque pour la santé humaine.

L'eau minérale est issue des nappes souterraines. Généralement non potable, mais consommable, elle est reconnue par l'Académie de Médecine pour ses vertus thérapeutiques.

Contrairement à l'eau du robinet, les eaux minérales ne sont astreintes à aucune norme en ce qui concerne leurs teneurs en minéraux. La réglementation de l'eau du robinet ne s'applique pas aux eaux minérales et, si tel était le cas, de nombreuses eaux ne seraient pas conformes et seraient qualifiées de « non potables » ainsi de la Badoit tant prisée des consommateurs et qui présente une teneur en fluor au-dessus des normes..

Consommer régulièrement de l'eau minérale peut avoir un impact sur la santé (trop de fluor peut entraîner une fluorose) mais également sur l'environnement. La bouteille en plastique (PET) est fabriquée à partir de ressources non renouvelables (gaz naturel et pétrole) et elle génère un rejet de 205 g de CO2 dans l'atmosphère. En comparaison, l'eau du robinet entraîne un rejet de 79 mg de CO2 par m<sup>3</sup> soit 3000 fois moins.

Il faut également ajouter la pollution générée par le transport des bouteilles vides vers les sources, le transport des bouteilles pleines vers les magasins de vente, le transport magasin-domicile et enfin le transport des bouteilles usagées vers leur destruction.

Les lobbies ne cessent de vanter les bienfaits des eaux en bouteilles : jeunesse, vitalité, minceur. Ce sont des « eaux avec ». En revanche, l'eau du robinet peut être qualifiée d'« eau sans » : le consommateur veut une eau sans nitrate, sans pesticide...

Les consommateurs d'eau du robinet reprochent régulièrement à certaines d'entre elles leur mauvais goût (odeur de chlore).

Il faut savoir que toutes les eaux ont un goût dû à leur minéralisation. Ainsi, d'une région à une autre, le goût de l'eau peut être différent, certaines sont excellents

Enfin, en terme de coût, 1 litre d'eau en bouteille coûte au moins 100 fois plus cher que l'eau du robinet.

**Le coût de l'eau en bouteille reste prohibitif, l'écobilan est déplorable. Il faut réapprendre à boire de l'eau du robinet). Des campagnes de communication doivent être mises en œuvre sur l'eau du robinet. Aujourd'hui, le consommateur est-il suffisamment informé pour faire son choix ?**

**Il serait intéressant de réaliser un guide du consommateur d'eau : soutirer l'eau du robinet 24 heures avant de la boire afin d'éliminer son odeur de chlore, commencer par prendre une douche avant de faire son café ou son thé le matin pour éviter les stagnations dans les tuyauteries Par ces réflexes simples, nous contribuons à la préservation de l'environnement.**

### **Les villes font la pub de l'eau du Robinet**

Que ce soit Lille avec sa campagne transfrontalière de prévention des déchets ménagers ou Paris avec son plan de prévention des déchets, l'eau du robinet est présentée sous son plus beau jour.

Le pionnier en la matière est le SEDIF un des syndicat d'Ile de France après l'inauguration de sa nouvelle usine d'eau en distribuant à tous les abonnés une carafe pour boire l'eau du robinet. L'expérience est probante : la diminution des achats d'eau en bouteille a fortement diminuée

## Promouvoir la consommation de l'eau du robinet ...Suite

**Lille** dans le cadre de sa campagne prévention, a largement diffusé des messages de promotion de l'eau du robinet, en utilisant comme support une plaquette intitulée « L'Eau du robinet ? cela coule de source ! » (téléchargeable sur le site prévention de FNE [www.preventiondechets.fr](http://www.preventiondechets.fr)). On y apprend tout sur ce sujet : l'eau du robinet est très contrôlée, parfaitement potable, très économique, etc.

**A Paris** une semaine de forum et de débats a été consacrée à la prévention des déchets. A cette occasion, la promotion de l'eau du robinet été a un des piliers de la campagne. Ainsi, de nombreuses carafes ont été distribuées aux parisiens et des messages ont été et sont diffusés sur les panneaux d'affichage de la capitale\*. La promotion est faite sur différentes approches. L'approche qualité, potabilité de l'eau de Paris, a permis de savoir que, d'un point de vue minéralogique, l'eau de Paris était comparable à de l'eau d'Evian. Des astuces ont été données pour répondre à la principale critique de l'eau de Paris : pour éviter le goût de chlore, mettre son eau quelques heures au réfrigérateur, pour que le chlore s'en échappe. L'approche économique, indique que l'eau du robinet de Paris est de 100 à 300 fois moins chère que de l'eau en bouteille. Le caractère pratique a permis de rappeler que cela évitait de porter des kilos d'eau lors de ces achats.

Cette communication n'est pas sans intérêt car 53% des Parisiens boivent encore de l'eau embouteillée !!!

FNE, lors des débats organisés par la mairie de Paris, n'a pas manqué d'indiquer qu'il ne fallait pas oublier le problème de la consommation « nomade » des bouteilles d'eau, qui pouvait être résolu grâce à l'utilisation de gourdes.

\* Les slogans affichés dans les gares franciliennes par le Syndicat des Eaux d'Ile de France sont :

« libre à vous de payer 100 fois plus cher »

« idéal pour ceux qui habitent au 5<sup>ème</sup> étage sans ascenseur »

« quoi de plus écologique que pas d'emballage du tout »

## Sacs plastiques : la grande distribution a-t-elle tenu ses promesses ?

CP du jeudi 18 novembre 2004

Le 13 novembre 2003, lors d'une conférence de presse, plusieurs enseignes de la grande distribution affichaient leur volonté de réduire la distribution des sacs de caisse jetables.

Un an après, nos associations demandent à la grande distribution un bilan. Quelles actions ont été mises en place ? Quels sont le nombre et la proportion de sacs économisés depuis un an ? Comment cette évolution a-t-elle eu lieu ? Combien de sacs « alternatifs » ont été distribués ? Le comportement des consommateurs a-t-il vraiment changé ? Ces questions ont déjà été posées par nos associations, mais sont restées pour le moment sans réponse.

Ces données sont essentielles pour rendre compte de l'efficacité réelle des démarches menées pour réduire la consommation des sacs plastiques.

Si ces interventions, reposant sur la bonne volonté des acteurs économiques, ne permettaient pas d'obtenir les résultats escomptés (une réduction **d'au moins 40%** ?), des mesures plus coercitives, par voie législative, devront être adoptées. Il faudra alors mettre en place une taxe payable par le consommateur sur chaque sac acquis. Le bien-fondé d'une telle mesure, réclamée par la fédération France Nature Environnement et les Amis de la Terre, est attesté par la réduction spectaculaire (90%) de la consommation des sacs plastiques suite à leur taxation en Irlande. Il convient de responsabiliser le consommateur et d'infléchir sa demande (éternel alibi des distributeurs) en activant le levier « porte-monnaie ».

Le plan national de prévention des déchets, présenté par Madame Bachelot en février 2003, n'avait-il pas fait de la réduction des sacs plastiques une action prioritaire et emblématique ?

Quant à l'inscription sur certains sacs affirmant une valorisation énergétique possible, elle constitue une tromperie du consommateur et ne peut que contrarier gravement les efforts mis en œuvre pour convaincre ce dernier de modifier ses habitudes. Nos associations demandent, avec fermeté, aux groupes concernés de modifier leurs messages pour faire des sacs plastiques distribués le vecteur d'une communication incitant à leur suppression.

Par définition, ce qui est gratuit n'a pas de prix. Pourtant, les sacs plastiques en ont un... et c'est notre environnement qui le paye !

Les sacs en caisses en quelques chiffres :

\* 15 milliards de sacs sont distribués aux caisses des grandes surfaces chaque année en France

\* cela représente 85 000 tonnes de déchets ;

\* ainsi, 500 sacs sont distribués chaque seconde en France ;

\* les sacs de caisse et publicitaires ne sont pas gratuits puisque leur prix est répercuté sur les produits !

## Actualités des déchets

### □ **Communiqué de Presse du réseau déchets : Halte à la spéculation marchande sur les déchets dangereux !** (mardi 9 novembre 2004) :

La France est de nouveau la proie de professionnels allemands des déchets qui proposent aux collectivités de récupérer leurs déchets toxiques issus du traitement des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères, les REFIOM\*, pour les « valoriser » en matériaux de remblaiement de leurs mines de sel.

Cette histoire donne une impression de *déjà vu...*

Une circulaire du 23 mars 2000, de Dominique Voynet, ministre de l'environnement de l'époque, en avait pourtant interdit l'exportation considérant l'utilisation des REFIOM pour le remblaiement de mines de potasse et de sel comme de l'élimination et non comme de la valorisation.

En effet, les REFIOM sont des déchets ultimes (donc non valorisables) dangereux, dont le seul destin est l'élimination.

Le débat a été réouvert depuis août 2002, date d'un arrêt de la Cour européenne de Justice sur le sujet, qui stipule que chaque cas doit être étudié pour qu'un dépôt dans une mine de sel soit considéré comme valorisation ou élimination.

Actuellement, dans le département du Nord, deux incinérateurs ont obtenu l'autorisation du Préfet d'envoyer leurs REFIOM dans une mine de sel allemande.

La fédération France Nature Environnement s'oppose formellement à de telles pratiques : autoriser l'envoi de REFIOM à l'étranger est contraire à la politique de gestion durable des déchets mise en place par notre pays, contraire au principe de proximité, contraire au principe de réversibilité étant donné le stockage en profondeur et le risque d'ennoiement des galeries. Ce sont des produits hautement toxiques qu'on promène inutilement sur des routes !

A quoi servent les plans régionaux d'élimination des déchets industriels dangereux auxquels ont travaillé administrations, élus et associations, qui prévoient l'emplacement méthodique des centres d'enfouissement des déchets dangereux en France ?

Nous demandons au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de prendre position sur le sujet en attendant que le règlement européen relatif au transfert de déchets, actuellement en cours de révision, prenne en compte la lutte contre les exportations sous couvert de valorisation « inacceptable » ! Les déchets ne sont pas des marchandises au sens courant du terme. Ils n'ont pas à circuler de cette manière.

\*REFIOM : Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

Suite à ce communiqué de presse l'Express a publié un article le 22 novembre 2004

L'association Nord Nature (Nord) et l'Association AID Environnement (Chinon, Indre et Loire) mènent localement bataille contre cette exportation vers les mines de sel allemandes des REFIOM. Nous espérons maintenant une réponse du MEDD, à ces deux questions :

Le ministère a-t-il fixé une position sur ce sujet ? Est-il prêt à prendre une décision d'interdiction d'exportation de ces déchets ?

### □ **Incinérateur de Plouharnel : Rompre le silence** Extrait d'un tract d'environnement 56 :

*Malgré un lourd passif (plus de 30 ans d'incinération dans des conditions déplorables), malgré des dysfonctionnements récurrents, les élus et les services de l'Etat ont décidé de relancer l'activité de l'incinérateur de PLOUHARNEL (56-Morbihan) pour de nombreuses années.*

*Alors que partout en France, des incinérateurs bien moins anciens sont fermés, la "mise aux nonnes" sert aujourd'hui d'alibi pour continuer d'exposer une population et un environnement fortement fragilisés aux rejets nocifs de cette usine,*

*Le secteur d'AURAY n'ayant que 30 000 tonnes de Déchets à traiter, une solution à la fois conforme au plan départemental, facile à mettre en place, moins coûteuse et bien acceptée par la population.*

*Un collectif d'association dont environnement 56 demandent : La fermeture de l'incinérateur de PLOUHARNEL, la recherche concertée d'une solution alternative conforme au Plan départemental et aux souhaits de la population, une enquête épidémiologique, un bilan des pollutions des sols et des eaux, la dépollution des zones contaminées.*

Une pétition est en cours

Contact : Franck Noulain Directoire Déchets Environnement 56ww.noulain@free.fr

**La Lettre Déchets** - N°9 - Novembre 2004 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Bernard Rousseau – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL